



**ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Lycée professionnel
Lycée des Métiers
Gilbert COURTOIS**

Le Proviseur
Mme Ellen CORDIER

Objet : Déplacements des élèves vers les lieux de pratique de l'Éducation Physique et Sportive pour l'année scolaire 2022-2023

Conformément à la *circulaire n°96-248 du 25 octobre 1996*, tous les déplacements pour les cours d'EPS vers le Stade Jean Bruck, le Palais des Sports ainsi que le complexe sportif Paul Bert de la ville de Dreux sont des **déplacements individuels dans lesquels la responsabilité de l'élève ou de ses représentants légaux est seule impliquée.**

Lors des déplacements entre le LP-LDM Gilbert Courtois et les différentes structures sportives, la responsabilité de l'établissement n'est donc plus engagée.

Les déplacements se font:

- **en bus de ville**, lorsque les élèves doivent se rendre au complexe sportif Paul Bert (Tickets de bus fournis par l'établissement pour les élèves n'ayant pas du Pass Linéad).
- **à pieds**, lorsque les élèves doivent se rendre au stade Jean Bruck ou au Palais des sports.

Cette disposition est précisée dans le règlement intérieur de l'établissement au *paragraphe III.5.7.2.*

**Le Proviseur
Ellen CORDIER**

✂-----

Déplacements des élèves vers les lieux de pratique de l'Éducation Physique et Sportive.

Je soussigné(e), Mme, M. _____, responsable légal de l'élève

_____ (NOM et Prénom de l'élève), né(e) le ___ / ___ / ___

à _____ et scolarisé(e) en classe de _____ atteste avoir

pris connaissance de l'information ci-dessus concernant l'engagement de la responsabilité individuelle de l'élève ou de ses représentants légaux lors des déplacements pour rejoindre les installations sportives.

Fait à : _____, le ___ / ___ / _____

Signature du ou des représentants légaux :

Tél : 02.37.38.09.10
Mél : ce.0280925d@ac-orleans-tours.fr
Web : <https://lyceegilbertcourtois.com>
2, rue Salvador Allende
BP 257
28 100 DREUX Cedex

